

L'économie sociale : autre chose qu'un gadget pour occuper les victimes de la restructuration

Entrevue avec Pierre Paquette, secrétaire général,
Confédération des syndicats nationaux

Pierre Jean

Volume 9, Number 1, Spring 1996

Spiritualité, Églises et religions

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/301345ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/301345ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Presses de l'Université du Québec

ISSN

0843-4468 (print)

1703-9312 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Jean, P. (1996). L'économie sociale : autre chose qu'un gadget pour occuper les victimes de la restructuration : entrevue avec Pierre Paquette, secrétaire général, Confédération des syndicats nationaux. *Nouvelles pratiques sociales*, 9(1), 15–32. <https://doi.org/10.7202/301345ar>



L'économie sociale : autre chose qu'un gadget pour occuper les victimes de la restructuration

***Entrevue avec Pierre Paquette
Secrétaire général
Confédération des syndicats nationaux***

*Pierre JEAN
Étudiant à la maîtrise en intervention sociale
Université du Québec à Montréal*

L'économie sociale, définie comme tiers secteur économique parce qu'elle ne relève ni de l'économie étatique ni de l'économie marchande, s'est vue propulsée ces derniers mois à l'avant-scène de l'actualité sociale et économique ; notamment en raison d'une décision issue de la Conférence sur le devenir social et économique du Québec de mars 1996 qui créait un « chantier » sur l'économie sociale.

Or, pour actuelle qu'elle soit, cette question n'en revêt pas moins des particularités distinctives s'inscrivant déjà dans l'histoire récente du Québec, appréhendée sous le prisme de son évolution économique et sociale par le biais du développement de certains éléments qui participent de sa genèse : Mouvement Desjardins, ressources communautaires, populaires et coopératives ; plus récemment, apparition d'organismes d'intégration ou d'insertion au travail.

La revue *Nouvelles pratiques sociales* ne peut qu'être très attentive à l'évolution d'un dossier de cette importance, compte tenu des enjeux qu'il comporte, entre autres dans le cadre de la

transformation de l'État-providence et de la reconfiguration du réseau sociosanitaire étatique.

Avec l'idée de produire des éléments de réflexion eu égard à l'émergence d'un modèle québécois d'économie sociale qui, loin d'être une panacée, est toutefois susceptible d'avancer des réponses efficaces à la profonde crise structurelle où se débat notre société en ouvrant la voie à des conventions originales, capables éventuellement de mettre un terme, dans une large mesure, au fractionnement des balises régulatrices de la cohésion sociale, NPS propose dans ce numéro un entretien avec Pierre Paquette, secrétaire général de la CSN qui, outre le fait de s'être assuré une haute crédibilité dans le monde syndical, s'est révélé depuis quelques années un acteur de premier ordre sur le plan économique et social au Québec. Au cours des quinze dernières années, sa participation à de nombreux comités et conseils d'administration, dont le Comité de relance de l'économie et de l'emploi de l'Est et du Sud-Ouest de Montréal, le Comité directeur de la Société de promotion de l'Est de Montréal, la coalition sur les négociations trilatérales et le Conseil économique du Canada pour ne nommer que ceux-là, lui aura permis d'approfondir une vision globale et intégrée du développement de l'emploi, différente du modèle productiviste et fordiste.

Il a chaleureusement accepté de nous livrer ses commentaires sur la question du développement de l'économie sociale au Québec.

L'entrevue s'est déroulée en deux temps et se divise donc en deux parties. Il sera question dans la première des principes généraux qui sous-tendent et alimentent le développement de l'économie sociale et soumet au lecteur un retour diachronique de l'émergence de l'économie sociale au Québec. Dans la deuxième partie, il est fait état de l'évolution du dossier dans la perspective des développements récents et des actions à être engagées pour la reconnaissance et l'établissement d'une économie solidaire qui soit « autre chose qu'un gadget pour occuper les victimes de la restructuration ».

PREMIÈRE PARTIE (19 DÉCEMBRE 1995)

NPS – *Comme vous le mentionnez dans un texte publié dans le journal La Presse (Paquette, 1995a), l'économie sociale est une réalité présente dans tous les milieux et toutes les régions du Québec. Comment expliquez-vous que ce type d'économie soit, à maints égards, si peu pris en compte par les instances politiques, tous niveaux confondus, et particulièrement par les pouvoirs régionaux ou locaux ?*

P. Paquette – Plusieurs raisons peuvent expliquer cela. Je pense d'abord qu'il y a une méconnaissance de l'existence de ce secteur de la part des pouvoirs publics. Ce secteur s'est développé en marge des grands réseaux

pour répondre à des besoins auxquels ces grands réseaux étaient incapables de répondre ou ne voulaient pas répondre. Par exemple, tout ce qui touche à la santé mentale. Il y a eu un développement parallèle dans ce secteur, parce que le grand réseau de la santé ne s'occupait des malades mentaux qu'à travers la forme unique de l'institutionnalisation, alors qu'il y avait d'autres formes d'interventions qui étaient nécessaires en termes de prévention et de suivi, ce qui a permis le développement de groupes parallèles d'intervention.

Il y a toute une série d'autres secteurs à s'être développés. Par exemple, le secteur des journaux communautaires qui n'a jamais été identifié, même pas par les pouvoirs municipaux, comme étant un réseau de communication important. Je me rappelle qu'au moment du Sommet économique de 1986 à Montréal, il a fallu faire des pieds et des mains pour que la Ville de Montréal s'engage à faire de la publicité dans ces médias communautaires. Il ne faut pas seulement avoir en tête le secteur de la santé quand on parle d'économie sociale ou d'économie solidaire. C'est de tout le secteur des OSBL¹ dont il est question.

Donc, méconnaissance d'abord. Ensuite, un préjugé qui correspondait à l'état de la pensée politique des années 60 et 70. L'État devait tout prendre en charge et était mieux placé que le citoyen pour savoir comment répondre à ses besoins. C'est le taylorisme où il y a des gens dans les ministères qui pensent des programmes pour d'éventuels usagers. On était obnubilé par le fait que l'État était capable de répondre à tous les besoins.

NPS – On parle ici d'une mainmise technocratique ?

P. Paquette – Exactement. Pour eux, ces organismes pouvaient exister mais c'était folklorique, et ils n'étaient pas en mesure de répondre adéquatement à un besoin, économique ou social.

Il y a peut-être un troisième élément. C'est que la plupart de ces entreprises d'économie sociale ont souvent eu une vocation revendicatrice et que, d'une époque à l'autre, l'une ou l'autre vocation prend le dessus.

Par exemple, on a maintenant beaucoup de Corporations de développement économique communautaire (CDEC) à Montréal qui sont issues des comités de citoyens qui s'interrogeaient sur les causes du chômage et de la pauvreté dans leur quartier. C'est-à-dire qu'au début ces comités revendiquaient des choses et, tranquillement, ils ont déplacé leur action pour devenir des intervenants économiques dans le milieu. Maintenant, les CDEC ont une vocation d'organismes sans but lucratif, dans l'économie

1. OSBL : organisme sans but lucratif.

solidaire, qui s'ignore un peu. Pour les mêmes raisons que dans la société on a ignoré, jusqu'à présent, l'existence de l'économie sociale. Quand les CDEC se sont mises sur pied, les premiers projets que l'on avait en tête étaient dans des domaines de l'entreprise traditionnelle. Tranquillement, on s'est aperçu que ça pouvait prendre d'autres formes.

C'est assez intéressant de constater que des entreprises comme Boulot Vers², par exemple, et beaucoup d'autres se sont créées en dehors des CDEC, mais en même temps ou à peu près. Maintenant, il s'opère une jonction entre les deux, ce qui m'amène à prévoir que, dans les prochaines années, effectivement, les CDEC – peut-être pas toutes – seront appelées à jouer un rôle majeur dans le développement de l'économie sociale dans la région de Montréal.

En ce moment, le problème qui se pose en région, c'est qu'il n'existe pas de CDEC à proprement parler et que beaucoup de choses passent par les Conseils de développement régional (CDR) qui sont plus institutionnalisés et où les élites économiques locales sont davantage présentes. Ils ont moins le réflexe de travailler dans le sens de développer ce style d'économie et davantage celui d'aider les entreprises traditionnelles.

Ce qui est intéressant, c'est la présence syndicale dans ces corporations de développement régional. Nous avons identifié l'économie sociale à notre congrès de mai 1994 comme un secteur d'avenir au niveau de l'emploi et une réponse aux nouveaux besoins socio-économiques, dans le domaine de l'environnement et du tourisme, par exemple. Nos conseils centraux, qui sont nos instances régionales, sont appelés à jouer un rôle important dans ces corporations, pour stimuler la mise sur pied d'un genre nouveau d'entreprise.

NPS – *Mais n'y a-t-il pas, à l'intérieur même de la Centrale, des noyaux de résistance concernant le développement de ce genre d'activités? Je pense particulièrement à la Fédération des affaires sociales (FAS)?*

P. Paquette – Il y a des secteurs de la FAS qui ont des réserves parce qu'ils confondent économie sociale et politiques gouvernementales. En effet, le gouvernement a découvert ce réseau parallèle et y voit une façon d'économiser. Dans ce sens, la démarche gouvernementale n'est pas du tout respectueuse de ce qu'est l'économie sociale.

L'économie sociale possède ses caractéristiques propres comme le fonctionnement démocratique, le financement, la relation entre l'usager et

2. Boulot Vers : Atelier de menuiserie offrant un stage rémunéré au salaire minimum de quatre à six mois. Une quinzaine de décrocheurs de 16 à 25 ans y apprennent le métier d'ébéniste.

le producteur de service qui n'existent pas dans l'entreprise traditionnelle. L'exemple des garderies est, à cet égard, le plus facile à comprendre, et cela ne pose aucun problème à personne au sein de la FAS.

Il y a une crainte que le gouvernement utilise le développement de ce secteur pour faire perdre des emplois au secteur public. Il est nécessaire que ce secteur conserve son autonomie et qu'il soit respecté par le gouvernement afin de développer des services à partir de leur dynamique propre, non imposée par des programmes gouvernementaux qui ont des problèmes de financement, comme c'est le cas actuellement. Le gouvernement a tendance à récupérer l'économie sociale, pour se désengager, à travers les programmes d'employabilité. Or, il faut s'attaquer aux vrais problèmes qui sont justement ces programmes d'employabilité et le financement de l'économie sociale.

Il y a encore des gens à la FAS qui pensent que tout doit passer par l'État, mais ce n'est pas la position de la CSN. Il y a des préoccupations, parce que le réseau de la santé et des services sociaux est actuellement en reconfiguration et qu'apparaissent des dangers réels. C'est pour cela qu'il faut mettre des balises et des conditions et ne pas voir le secteur de l'économie sociale comme un concurrent ou un adversaire, mais au contraire comme un allié. Mais il devra y avoir un authentique débat entre les intéressés pour définir où l'État s'arrête et où l'économie sociale commence.

NPS – *Vous relevez également dans ce même article (Paquette, 1995a) le danger que l'État s'en remette au milieu communautaire pour ce qui est de certaines interventions. Comment, au moment où s'exercent sur l'État des pressions considérables pour son désengagement, pourrait-il se redéfinir autrement qu'en fonction des forces prégnantes actuelles, c'est-à-dire néolibérales?*

P. Paquette – C'est en respectant l'autonomie du secteur de l'économie sociale que l'on va éviter son assujettissement aux politiques néolibérales. Si l'on respecte le développement du secteur de l'économie sociale, il va prendre en charge des responsabilités, mais à partir des besoins exprimés par la base plutôt qu'à partir des programmes. Pour nous, cela doit se faire en complémentarité avec les grands réseaux. Cela ne doit absolument pas menacer les réseaux étatiques. Encore une fois, où se trouve la frontière? Je pense que cela se détermine secteur par secteur.

NPS – *Mais devrait-il exister une frontière?*

P. Paquette – Non, tout cela est dynamique, cela bouge. Par exemple, il y a des choses qui, peut-être autrefois, devaient appartenir au grand réseau mais qui, maintenant, pour des raisons liées aux valeurs des gens, à leurs

besoins d'avoir des services plus humains, plus personnels, plus proches, doivent appartenir à l'économie sociale.

De même, on pourrait imaginer que des entreprises d'économie sociale passent à un moment donné au secteur étatique. Je pense, ici, à l'exemple des ambulanciers de la région de Montréal qui, au début, faisaient partie d'une coopérative de travail, et faisaient donc partie du secteur de l'économie sociale. Or, ils font maintenant partie du secteur étatique.

Regardez actuellement le débat entre la CSN et la CEQ qui demande que les garderies soient incluses dans le réseau public de l'éducation alors que nous préconisons que les garderies demeurent exclues du réseau étatique. Nous y voyons des avantages importants et des enjeux majeurs tels que le contrôle des parents et des travailleurs sur leur établissement dans le sens d'une démocratie participative.

Tout cela pour dire qu'on ne peut trancher facilement la question. Mais il doit y avoir complémentarité dans la mesure du possible et cela va se faire dans un débat plus fraternel que «confrontationnel».

NPS – *Pour développer le financement de ce qui pourrait devenir un tiers secteur économique, complémentaire de l'économie marchande capitaliste et de l'économie d'État, vous dites qu'il faut recourir à un ensemble de ressources financières. Pourriez-vous expliciter davantage cet ensemble?*

P. Paquette – Ce qu'on a en tête, c'est qu'il faut qu'il y ait du financement qui provienne des usagers. Dans certains cas, cela pourrait même se révéler suffisant.

Il y a des coopératives de travail qui non seulement s'autofinancent, mais engendrent même des surplus, parce qu'elles sont sur le marché et répondent à une demande solvable. Il peut aussi y avoir un financement de l'État, comme dans le cas des garderies, et un financement du secteur privé, dans les cas de prêts personnels ou de prêts d'équipement, par exemple. C'est loin d'être généralisé parce que le secteur privé ne se sent pas responsable à l'égard du développement de l'emploi en général et guère davantage à l'égard de ce type d'entreprises. Par contre, on peut déceler des tendances illustrées par quelques cas. Par exemple, le YMCA dans le Sud-Ouest de Montréal qui a créé un incubateur de petites entreprises pour les jeunes.

Dans un autre ordre d'idées, peut-être faut-il penser à une fiscalité qui permettrait aux entreprises de déduire une certaine partie des dépenses qu'elles contracteraient dans ce contexte. D'ailleurs, nous rencontrons ces

jours-ci M^{me} Pauline Marois, pour la préparation du budget et cela fait partie de nos préoccupations³.

En dernier lieu, il y a le bénévolat qui est une forme de financement qui, sans être monétaire, a un impact certain sur le développement de ces entreprises.

Quand je parle d'institutions publiques, je fais référence aux municipalités, aux commissions scolaires, au gouvernement du Québec, bref, à divers paliers. Ce qui est surtout important, c'est de diversifier le plus possible les sources de financement.

NPS – *Le Mouvement Desjardins ne devrait-il pas être systématiquement appelé à jouer un rôle central dans le financement de l'économie solidaire compte tenu de la philosophie qui a présidé à son fondement ?*

P. Paquette – Je pense qu'il y a une volonté de la direction du Mouvement Desjardins de jouer un rôle sur le plan social, M. Béland l'ayant mentionné à plusieurs reprises. Le problème, c'est que cela ne se retrouve pas vraiment dans l'action des caisses, localement, qui sont les vraies représentantes du Mouvement Desjardins dans les quartiers et les régions.

Moi, je pense que Desjardins a une responsabilité majeure, parce que lui-même fait partie du secteur de l'économie sociale au sens large du terme. Ce sont des coopératives, qui ont un fonctionnement démocratique, quoique l'on puisse remettre en question la qualité du fonctionnement démocratique à l'intérieur du Mouvement Desjardins.

NPS – *Serait-il par trop utopique de penser à un fonds, financé par le Mouvement et administré par lui, qui servirait essentiellement au développement du secteur de l'économie sociale ?*

P. Paquette – Non, pas du tout. Nous, à la CSN, par exemple, nous nous sommes engagés, avec Fondation, à utiliser une partie des capitaux recueillis pour financer le secteur de l'économie sociale. Le Fonds de solidarité de la FTQ pourrait le faire aussi. D'autant plus que l'on bénéficie de déductions fiscales importantes de l'État. En raison de ce manque à gagner, il pourrait demander légitimement qu'une partie des bénéfices serve au développement de l'entreprise d'économie solidaire. Les autres fonds de pensions privés ou publics pourraient également jouer un rôle dans ce sens.

On peut imaginer aussi que, sectoriellement, il pourrait y avoir des initiatives. Par exemple, la récupération et le recyclage du papier, il n'y a

3. Depuis ce temps, le portefeuille des finances a été attribué à M. Bernard Landry lors du dernier remaniement ministériel.

rien qui interdit que cela soit des entreprises d'économie sociale plutôt que des entreprises privées traditionnelles. Comme elles font partie d'une chaîne, on pourrait imaginer que les grandes entreprises du papier contribuent à la mise sur pied de ces entreprises.

Donc, il faut avoir une vision régionale mais aussi sectorielle. Sectorielle dans le sens de l'économie sociale comme un secteur qui doit s'organiser avec ses propres sources de financement. Encore une fois, la diversité est importante, parce que c'est un secteur qui possède de multiples facettes.

NPS – *Dans une stratégie articulée de développement de ce secteur, vous mentionnez dans un ouvrage récent (Paquette, 1995b) l'importance de changements majeurs dans les rapports entre l'État, les individus et les collectivités. Faites-vous état, dans cette assertion, d'une plus grande décentralisation ou s'agit-il d'une vision impliquant davantage les aspects moraux de la conception du droit social et de l'émergence d'une nouvelle praxis politique?*

P. Paquette – Les deux. Dans le fond, les individus veulent avoir un rapport avec l'État qui soit beaucoup plus humain, plus personnalisé. Ce qui est vrai pour les individus l'est aussi pour les communautés. La décentralisation est une réponse à cela, mais l'économie sociale en constitue une autre. Les gens, lorsqu'ils se dotent d'entreprises ou d'institutions qu'ils contrôlent, veulent façonner la production de services en fonction de leurs besoins et en fonction de la façon dont ils voient la réponse à leurs besoins, plutôt que de dépendre de décisions prises en haut.

Nous sentons qu'il y a une forte pression à ce niveau dans la société et qu'une certaine limite des grands réseaux a été atteinte. Sur le plan de l'économie sociale, on peut difficilement imaginer une grande entreprise – c'est peut-être le problème du Mouvement Desjardins – qui serait dirigée par un centre, loin des préoccupations des usagers. On peut voir tout cela dans le cadre de la remise en question des rapports traditionnels entre l'État et les citoyens, entre les régions et les citoyens. La décentralisation et la création d'une économie sociale offrent une réponse partielle. Il y en a d'autres.

Par exemple, les partis politiques sont amenés à remettre en question leur façon même de faire de la politique. On constate une tendance, irréversible je crois, à une redéfinition générale de ce qui est le social et le politique, des relations entre les individus et entre les individus et l'État. C'est dans ce contexte que je suis porté à croire que l'économie sociale est appelée à un grand développement, précisément parce que les gens veulent maintenant avoir un rapport plus direct avec ce qui les concerne.

C'est très facile maintenant de faire une collecte pour une cause particulière ; les gens adhèrent à la cause et donnent de l'argent. Alors que si l'on parle d'un impôt général qui va servir à un ensemble de causes, à ce moment-là, parce que le lien est moins direct, la méfiance est plus grande. Tout cela se situe à une échelle où les gens pensent avoir un certain contrôle et c'est ce qu'ils recherchent. Mais n'oublions pas les limites de tout cela. Nous ne pouvons pas nous permettre d'avoir un filet de sécurité sociale basé sur ce genre de solidarité éclatée.

NPS – *Vous croyez que la conjoncture économique, politique et sociale actuelle est porteuse des conditions favorisant l'émergence d'une économie solidaire ?*

P. Paquette – Certainement. Aussi bien à cause des contraintes, parce qu'il se trouve des aspects négatifs qui forcent le développement de cette économie, ne serait-ce que l'accroissement de la pauvreté et du chômage et la complexité des questions liées à ces problématiques. En même temps, c'est positif, parce que cela correspond à la volonté des individus et des communautés de se responsabiliser.

NPS – *En réponse à la crise du « fordisme » qui se manifeste, entre autres, par la crise de l'État-providence et par l'empreinte du néolibéralisme sur les économies marchandes occidentales à travers la mondialisation de l'économie, Alain Lipietz énonce le concept de « Communauté-providence » par la création d'un nouvel espace économique démocratique. Ce dernier, nous l'entendons bien, n'est pas en compétition avec l'économie marchande ou étatique et ne se constitue pas non plus en vase clos, c'est-à-dire qu'il est lié plus ou moins étroitement aux autres.*

Comment alors, par sa nature même, pourrait-il être accepté en coexistence partenariale, par une économie marchande qui ne se distingue pas particulièrement par des préoccupations humanistes ?

En d'autres termes, est-il possible de prétendre à une simultanéité économique de principes diamétralement opposés ?

P. Paquette – Je pense cette coexistence possible, en raison de la nature même du capitalisme. Le système économique permet que la libre entreprise se fasse sur n'importe quelle base : individualiste ou entrepreneuriale traditionnelle, ou reposant sur une collectivité.

Les coopératives ont toujours existé dans le système capitaliste et, depuis peu, elles se sont développées sur des bases communautaires, comme on l'a vu au cours des dernières années.

Je crois que le problème est davantage lié à la politique qu'à la nature du système économique. Il y a des gens, aussi bien du monde des affaires que du monde politique qui, idéologiquement, ne voient que l'entrepreneurship individuel. Nous en avons pour preuve les concours qui s'organisent régulièrement. Pour saluer l'entrepreneurship et l'excellence, c'est toujours sur une base individuelle. Lorsqu'on parle d'entrepreneurship, on parle toujours d'individus qui ont des qualités entrepreneuriales. On ne pense pas que l'entrepreneurship peut être collectif. C'est de toute évidence plus idéologique que lié à la nature du système économique dans lequel on évolue.

On le constate d'ailleurs dans la diversité de la nature des économies capitalistes en Occident, il y a toutes sortes de formes qui coexistent. Je me suis rendu en Allemagne et en Autriche très récemment et j'ai constaté que, là-bas, la cogestion est inscrite dans les mœurs. C'est un phénomène qui a été intégré pour plusieurs raisons. Cela dérive du temps de Bismark aussi bien que de la mauvaise expérience qu'ils ont connue dans les années 30. Les entreprises se sentent des responsabilités, entre autres envers les jeunes. Il y a là un aspect culturel.

Ce qui pourrait nous nuire, ici, c'est que nous sommes en Amérique du Nord où prédomine une culture de l'individualisme, du succès individuel qui ignore et occulte ce que l'initiative collective peut engendrer comme dynamisme.

NPS – *Mais le Québec ne possède-t-il pas un caractère distinct de cette mentalité, qui nous est rapporté par l'histoire?*

P. Paquette – Oui, il y a un petit caractère distinct, mais qui est quand même limité par notre environnement nord-américain. En même temps, si on est capable de le mettre au jour et de le remettre en question, peut-être qu'effectivement nous serons en mesure de franchir ce préjugé idéologique.

Dans l'ensemble, je ne crois pas qu'il y ait des problèmes particuliers, même pour les entreprises traditionnelles, à voir un secteur de l'économie sociale se développer à côté.

Imaginons encore une fois, à titre d'exemple, que l'on reconfigure le réseau de la santé. Le gouvernement coupe des fonctions qu'il ne trouve pas essentielles pour toutes sortes de raisons ; son réflexe sera de les offrir au secteur privé. Il ne pensera pas à créer ou à aider la mise sur pied d'une coopérative des employés. Si, par exemple, et là je ne dis pas que je partage ce point de vue, on décidait que l'hôtellerie d'un centre hospitalier n'était plus la responsabilité de l'État, le réflexe de l'État ou de l'administration serait de donner cela au privé. Même si les employés décidaient de

mettre sur pied une coopérative, on a vu des cas semblables, ils auront des préjugés contre la coopérative, parce qu'à leurs yeux, cela ne peut pas fonctionner.

NPS – *Est-il concevable, qu'à terme, les organisations communautaires, compte tenu de la relative synergie qui définit ce milieu, seront prêtes à relever les défis inhérents à la genèse de ce type d'économie qui devra s'articuler sur des axes définis et acceptés par tous? Comment, selon vous, devraient s'arrimer les actions pour des résultats efficaces?*

P. Paquette – C'est peut-être sur ce problème que nous sommes le moins clair. En même temps qu'il faut respecter l'autonomie, parce qu'il s'agit d'une des caractéristiques importantes de ce secteur, on constate que l'autonomie amène la création d'entités plus ou moins isolées les unes des autres. Cela affaiblit le secteur de l'économie sociale et peut entraîner du gaspillage dans la mesure où, lorsque trois ou quatre organismes sans but lucratif font exactement le même travail dans le même secteur, on y retrouve autant d'administrations que de levées de fonds, etc. Bref, beaucoup de dispersion d'énergie. C'est un peu le même problème que l'on retrouve avec les ONG⁴ dans la coopération internationale.

Comment concilier la nécessité, là aussi, d'être efficace, avec le respect de l'autonomie? J'avoue que c'est difficile. On ne peut forcer le regroupement, encore moins la synergie. Je crois que les réponses viendront de ce secteur. Il y a des modèles qui s'établiront sur des bases sectorielles, d'autres sur des bases régionales, d'autres, enfin, sur des assises nationales. C'est certain que si l'on désire que ce secteur se développe, il devra s'organiser pour se faire entendre. C'est l'un des grands problèmes actuellement. Il y a un paquet de petites associations qui n'ont pas les moyens de faire entendre leur point de vue et, en même temps, on ne peut imposer un modèle de regroupement. Toutefois, on relève des efforts qui se font dans ce sens.

Il y a également le problème du financement qui fait que les gens vont toujours tenter de sauver leur propre organisation et ne prennent pas le temps de s'enlever le nez de la vitre. Dans ce sens-là, l'État, par certaines formes de financement mieux adaptées, pourrait favoriser des regroupements. Je pense aussi à des négociations sectorielles entre les organismes d'économie sociale et l'industrie privée traditionnelle pour des échanges de services, de ressources financières et humaines.

4. ONG : Organisation non gouvernementale.

NPS – *Les paramètres ne semblent donc pas faciles à établir?*

P. Paquette – En effet, comme ce secteur est encore embryonnaire et commence à peine à être reconnu, il n'a pas encore trouvé sa propre dynamique.

On a vu, récemment, en ce qui a trait aux CDEC de Montréal, que la Ville les a forcées à redéfinir leur découpage en fonction des arrondissements. Maintenant, il faudrait faire l'évaluation des résultats.

NPS – *Nous décelons, depuis quelque temps, des volontés évidentes de changements et un besoin d'adaptation des institutions syndicales au regard de la modification des enjeux économiques et sociaux auxquels fait face la société québécoise. Quelle place, autre que celle que nous lui connaissons, le mouvement syndical doit-il prendre dans la formulation des réponses au discours économique dominant et quel rôle entend-il jouer pour soutenir la création d'une authentique économie sociale?*

P. Paquette – Pour nous, le développement de l'économie sociale constitue un aspect d'une véritable politique d'emploi. C'est par ce biais que nous en sommes venus à considérer l'économie sociale. Il est évident que nous en possédions déjà des éléments à travers le monde de l'éducation; par les organismes volontaires d'éducation populaire, nous étions, sans nous en rendre compte, en liens avec cela. Mais nous ne les percevions pas comme des créneaux et des gisements d'emplois: nous les percevions davantage comme des dispensateurs de services provenant d'un milieu allié du mouvement syndical. C'est au congrès de 1994 que l'on a identifié cette sphère d'économie en tant que gisements d'emplois et, depuis ce temps, nous travaillons là-dessus.

Parmi les enjeux que nous avons identifiés, il y avait la question du financement et de la syndicalisation de ce secteur. Cela semblait être un lien organique à établir avec les travailleurs de ce secteur. Par contre, c'est un modèle de syndicalisme original, différent de la façon dont on le pratique dans l'entreprise traditionnelle ou même dans l'entreprise publique, parce que les gens possèdent un certain contrôle sur l'organisation du travail. Par exemple, il apparaît évident qu'un recours à la grève dans le contexte habituel peut difficilement se concevoir, quoique je n'en écarte pas la possibilité. Nous avons eu une grève de quatre mois à la CSN dans les années 80. Présumons que cela ne devrait pas être un premier choix pour eux. Par contre, ils auront des besoins en termes d'appuis à la formation, de recherches. Il va falloir que l'on s'organise pour répondre à ces besoins: on a déjà commencé. Il y a quelques entreprises du secteur de l'économie sociale qui sont syndiquées. Cela représente un début de rapprochement.

Un troisième enjeu serait que le mouvement syndical initie un dialogue avec les groupes communautaires sur cette question. Il faudra cependant faire le ménage dans notre propre cour. Comme mentionné plus tôt, il y a actuellement des débats et, au Conseil central de Montréal, on remarque pas mal de « charriage » au sujet de l'économie sociale.

J'étais récemment au Conseil fédéral de la FAS. Lorsqu'un des vice-présidents a mentionné, dans le cadre d'un débat, la syndicalisation de groupes communautaires, une personne s'est levée pour émettre des objections. J'ai dû me lever pour expliquer qu'il ne doit pas y avoir d'exclusion de catégorie de salariés dans le principe de syndicalisation. Je comprends que tout cela est lié aux craintes découlant de la reconfiguration du réseau de la santé, mais il faut vraiment resituer les choses.

Comme nous l'avons mentionné, il ne faut pas prendre le débat comme si le secteur de la santé et des services sociaux représentait tout le potentiel de cette économie sociale. Il y a un débat à faire afin d'éviter que l'on se pile sur les pieds. Cette responsabilité nous l'assumerons dans les prochains mois. On prévoit même, en avril 1996, une journée de réflexion sur l'économie sociale avec des intervenants de ce secteur⁵. Ce qui est intéressant, c'est que l'économie sociale touche toutes les régions et une multitude de secteurs : éducation, santé, communication, tourisme, commerce. La plupart des entreprises de recyclage en région sont organisées sur la base d'organismes sans but lucratif.

DEUXIÈME PARTIE (23 JUILLET 1996)

NPS – *Depuis notre première rencontre, plusieurs événements sont venus nourrir la réflexion sur le développement de l'économie sociale, notamment une journée thématique qu'a tenue la CSN sur l'économie solidaire le 29 mars dernier, la Conférence socio-économique mise sur pied par le gouvernement Bouchard où l'on semble avoir reconnu l'importance de ce tiers secteur et, enfin, le Congrès de la CSN en mai lors duquel des points de vue divergents ont émergé. Je me réfère ici à la grande prudence que manifeste la Fédération des affaires sociales (FAS) sur cette question.*

Pourriez-vous nous tracer un bilan des perceptions qui s'en dégagent par rapport à ce que vous évoquiez en décembre ?

5. Cette journée s'est déroulée en mars 1996.

P. Paquette – En décembre, il y avait déjà un document d'orientation (Aubry et Charest, 1995), produit par notre service de recherche, qui avait été soumis à la discussion et avait provoqué de vives réactions, en particulier à la FAS lors d'un Conseil fédéral. C'est un peu dans ce contexte qu'il fallait tenir compte non seulement d'une prudence mais aussi d'un courant carrément contre la reconnaissance du potentiel de l'économie solidaire.

Depuis ce temps, il y a eu effectivement la rencontre de mars où l'on a pu clarifier le sens de l'économie sociale comme un secteur économique large, se déployant non seulement dans le domaine de la santé mais aussi dans l'ensemble des sphères d'activités économiques. Cela aura permis de relativiser un certain nombre de craintes qui s'étaient développées entre autres chez les travailleurs du réseau de la santé dans le cadre du virage ambulatoire.

Lors du Conseil fédéral de la FAS, où j'ai moi-même participé au débat, j'ai pu m'apercevoir que, globalement, les gens avaient une très bonne compréhension de ce qu'était le développement de ce secteur par rapport à l'emploi, aux services et à sa complémentarité avec le secteur public. Leurs craintes provenaient surtout de l'utilisation que le gouvernement pouvait en faire, en particulier lorsqu'on lit les documents déposés à la Conférence socio-économique d'où se dégage une vision très étroite de l'économie sociale. On parle de services aux personnes, de soutien à des gens en perte d'autonomie, sans développer une vue d'ensemble de ce secteur de l'économie.

L'argumentation que nous avons développée, lors du Congrès de la CSN, c'est que nous avons intérêt à élaborer les règles du jeu dans le développement de ce secteur économique plutôt que de se les faire imposer par le gouvernement dans le cadre de politiques de désengagement de l'État. Je pense que, majoritairement, les gens adhèrent à cette stratégie qui réfère à ce que, nous-mêmes, nous nous entendions avec le secteur communautaire pour établir les possibilités et les limites du développement de l'économie solidaire.

Au congrès, il ne s'est pratiquement pas manifesté d'opposition de principe à la reconnaissance de ce secteur de développement. De surcroît, la direction de la FAS adhère également à l'approche que la CSN a développée. Elle traduit cependant les craintes légitimes de ses membres, parce qu'il y aura un rapport de force à venir avec le gouvernement là-dessus, de même qu'avec le milieu des affaires qui possède une vision d'entreprise privée du développement des secteurs de services.

On a beaucoup parlé du secteur de la santé et des services sociaux, en particulier celui des services à domicile où les CLSC ont un rôle à

jouer, qu'ils ne peuvent pas jouer actuellement faute des ressources nécessaires. Donc, il existe un danger que le gouvernement déplace vers l'économie sociale un certain nombre de ses responsabilités qui devraient relever du secteur public, et il faut tracer une frontière, ce qu'il ne nous appartient pas de faire seuls : il faut que cela se fasse dans un dialogue avec la communauté, les institutions et les travailleurs des secteurs concernés.

Notre tâche consiste à poser des gestes concrets, secteur par secteur, tout en débordant du secteur public pour aller vers le privé, parce que c'est là où tout le monde s'entend pour dire que le développement de l'économie sociale, en avançant le domaine économique privé, serait un atout pour notre société.

Alors nous devons développer des projets, et cela va beaucoup se faire par le biais du Chantier sur l'économie sociale⁶. On a mis beaucoup de ressources, humaines et financières, dans ce chantier, parce qu'on croit que c'est par ce biais-là que nous avons le plus de chances de préciser l'ensemble des enjeux sociaux et économiques des années à venir pour le Québec. Nous tablons beaucoup sur le Chantier de l'économie sociale non seulement pour cerner l'ensemble des enjeux qui gravitent autour du développement de ce secteur, mais, plus largement, pour relier l'économie et le social et remettre en question nombre de préjugés qui sont généralisés dans le monde économique, que ce soit au gouvernement ou dans les milieux patronaux, voire dans l'ensemble de la société.

Un des éléments, peut-être le plus problématique à mon avis, réside dans la tâche considérable à accomplir avec les groupes populaires et communautaires eux-mêmes. Ces derniers sont passablement divisés sur la question, et il n'y a pas encore de lieux où nous aurions pu voir se dégager des consensus, identifier des divergences et travailler sur celles-ci.

NPS – *Est-ce que les réactions hostiles du milieu communautaire ne proviennent pas, dans une large mesure, de considérations relevant de la question de l'arrimage entre le public et le communautaire dont on fait état depuis quelques années?*

Outre les dangers de pelletage des responsabilités sociales hors du circuit sociosanitaire étatique, n'assistons-nous pas à l'affrontement de conceptions organisationnelles divergentes?

P. Paquette – Oui, et il y a plusieurs critiques de nature idéologique qui ne tiennent pas beaucoup de l'analyse pratique des enjeux. On parle beaucoup du rôle de l'État dans l'abstrait, sans tenir compte des contraintes

6. Ce chantier a été mis sur pied lors de la dernière conférence socio-économique du printemps 1996.

réelles actuelles. Bon nombre de groupes ne veulent pas lier le développement de l'économie solidaire, qui fait, selon moi, partie de l'économie sociale, au développement de l'emploi. Pour eux, il s'agit simplement de développer les services. Il y a donc beaucoup à faire de ce côté.

Il y aura d'ailleurs un moment fort, avant le sommet socio-économique de la fin d'octobre, soit le forum de la solidarité sociale que l'on organise avec Solidarité populaire Québec et les autres centrales syndicales, afin d'essayer d'accorder nos positions pour établir un rapport de force à ce sommet. Nous estimons important le travail à faire au cours des prochaines semaines pour parvenir à nous entendre sur ce qu'est l'économie sociale, son développement en termes de relations entre l'économie et le social et en tant que réponse à de nouveaux besoins qui ont émergé dans notre société concernant en particulier le développement de l'emploi.

NPS – *Y a-t-il des stratégies d'arrêtées pour faire reconnaître la contribution potentielle du secteur de l'économie sociale dans le développement de l'emploi au Québec auprès des principaux acteurs?*

P. Paquette – Je pense qu'une des conditions préalables, et elle n'est pas remplie actuellement, c'est qu'on s'entende du côté des organisations syndicales et communautaires; qu'il y ait au moins un fort consensus sur le potentiel que recèle l'économie sociale. Même au niveau syndical, la FTQ a beaucoup de réserves face au développement de l'économie sociale. À ma connaissance, la CEQ n'en a pas beaucoup discuté dans ses propres rangs, mais tout porte à croire qu'elle va manifester les mêmes réserves que la FAS au début. Cela tient au type de membership qu'elle a.

Voilà pourquoi, dans le cadre de la préparation du forum, il y a beaucoup de travail à faire entre nous, au niveau syndical et, comme je le mentionnais, avec les milieux populaires.

Ce qui me rend optimiste, toutefois, c'est de voir les travaux du Chantier de l'économie sociale. On y travaille de façon systématique sur les différents volets des principes, mais aussi sur des aspects très concrets dans des secteurs à la fois différents et vastes. On déborde de loin le domaine du maintien à domicile, par exemple, qui fut peut-être l'angle le plus pointu par lequel le débat fut amorcé. De plus, dans chacun des projets qui vont être développés par le chantier, des modalités de financement seront proposés. On parle d'une caisse d'investissement pour le développement de l'économie sociale, de caisses régionales et nationales, bref, toutes sortes d'hypothèses circulent. Donc, après le Forum de la solidarité sociale, tout cela devrait déboucher sur le Sommet socio-économique. Ensuite, nous verrons quelle voie prendront le débat et la mise en place des instruments nécessaires au développement de l'économie sociale.

NPS – *Plus personnellement, comment percevez-vous l'évolution des choses? Vous parliez d'optimisme...*

P. Paquette – D'abord, au regard des perceptions, il est clair que le gouvernement reconnaît le potentiel de l'économie sociale, même si ses préoccupations divergent des nôtres, ce qui en fait un sujet de débat public, ce qui n'était pas le cas il y a à peine un an. Alors, je pense qu'il faut saisir la balle au bond et être conséquent avec ce que l'on met sur la table sur ce plan.

Par ailleurs, il y a un certain intérêt qui s'est développé dans le monde des affaires pour cette question à la faveur de la mise sur pied du Chantier de l'économie sociale. Il y a des milieux d'affaires qui ont proposé leurs services pour participer à la mise en place de projets, au développement de l'analyse sur le financement, etc.

Il y a donc, là aussi, un enjeu parce que si on veut qu'il y ait un arrangement entre le public et l'économie sociale, il doit en être question entre le privé et l'économie sociale. Il me semble que le milieu des affaires y voit un potentiel dans un contexte où les personnes qui en font partie sont de plus en plus critiquées pour leur comportement antisocial. Là aussi, il existe des complémentarités, impensables il y a un an, qui pourraient se développer.

En même temps qu'on ne peut penser que le sommet d'octobre va tout régler, cela demeure un moment très fort pour voir jusqu'à quel point on sera capable de mobiliser l'ensemble des forces sociales au Québec pour promouvoir ce secteur.

Il se peut très bien qu'arrivé au sommet d'octobre, on s'aperçoive que, pour le gouvernement comme pour les milieux d'affaires, l'économie sociale demeure un gadget pour occuper les victimes de la restructuration. Je crois, cependant, que l'on doit faire tous les efforts nécessaires d'ici là pour qu'effectivement, dans le cadre du débat sur l'emploi, on définisse la place de l'économie sociale à la fois en termes de reconnaissances, de projets de développement et d'appuis financiers.

Ce qu'il y a d'encourageant, je le répète, c'est, d'une part, de constater que cela est devenu une question de débat public et, d'autre part, de voir la vitalité dont fait preuve le Chantier de l'économie sociale. C'est le seul chantier qui, à mon avis, travaille de façon rigoureuse. Dans les rencontres auxquelles j'ai pu assister, par exemple au chantier sur l'emploi, on travaille encore beaucoup sur les perceptions et des diagnostics qui sont posés depuis des années. Par exemple, au sujet de l'incertitude politique qui subsisterait même avec les Libéraux au pouvoir. Alors, la vraie question

consiste à se demander de quelle manière il faudra travailler au développement de l'emploi et de l'économie québécoise avec la contrainte que représente l'incertitude politique.

Au regard du Chantier de l'économie sociale, on s'engage concrètement et, là aussi, il y a des aller-retour parmi les instances qui nous permettront d'arriver en octobre avec la cohésion nécessaire pour assurer la suite.

Bibliographie

AUBRY, François et Jean CHAREST (1995). *Développer l'économie solidaire*, Éléments d'orientation, Montréal, CSN, Service de recherche, octobre, 50 pages.

PAQUETTE, Pierre (1995a). « L'économie sociale est une réalité bien présente dans tous les milieux », *La Presse*, 18 novembre.

PAQUETTE, Pierre (1995b). *Un Québec pour l'emploi*, Montréal, Éditions Saint-Martin, 142 pages.